

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: A29161 Version AH

Date de révision année/mois/jour 2019/10/15

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/09/29

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit CleanSEQ
Référence A29151, A29154, A29161

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Pour la recherche. Voir la notice du produit pour plus de détails.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter, Inc.
250 S. Kraemer Blvd
Brea, CA 92821, U.S.A.
Tel: 800-854-3633

Adresse du représentant européen

Beckman Coulter Eurocenter SA
22, rue Juste-Olivier, Case Postale
1044,
CH-1260 Nyon 1, Switzerland.
Telephone: +41 (0)22 365 36 11
Monday through Friday, 9:00 am to
7:00pm)

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et N° de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: 472050, et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange
Brun; Clair avec un précipité marron; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Produits non classés comme dangereux d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et SGH

Section 2 Identification des dangers (Suite)

2.3 Autres dangers

Ce produit contient des concentrations d'azide inférieures au niveau jugé dangereux, qui par contact répété avec le plomb et le cuivre communément trouvé dans les tuyaux d'évacuation peut entraîner l'accumulation de composés sensibles aux chocs. L'azide de sodium forme des composés explosifs avec les métaux lourds.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux:		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	% poids	UE 1272/2008 CLP/GHS	GHS	Remarque
Azide de sodium CAS N° 26628-22-8 EINECS # 247-852-1 Indice n° 011-004-00-7	< 0.1	Acute Tox. Oral 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410	Acute Tox. Oral 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410	2, 8

2 - Substance ayant des seuils d'exposition en milieu professionnel en vertu des dispositions communautaires

8 - Présent à une concentration inférieure aux seuils de détection.

Consulter la section 8 pour obtenir les seuils d'exposition professionnelle disponibles

Consulter la section 15 pour obtenir d'autres informations réglementaires

Voir la section 16 pour la description des classes de danger et des mentions de danger

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet indésirable n'a été identifié.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: A29161 Version AH

Date de révision année/mois/jour 2019/10/15

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/09/29

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction** En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.
En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dangers d'explosion et d'incendie particuliers
Aucun danger particulier n'a été déterminé.
- Produits de combustion dangereux**
Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Équipement de protection Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.
- 5.4 Informations complémentaires** Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Précautions individuelles Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.
Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.
Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Procédures en cas de renversement et de fuite Absorber le produit renversé avec un absorbant approprié ininflammable et inerte, puis éliminer selon les réglementations locales en vigueur.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune précaution spéciale n'est nécessaire, suivre les procédures de laboratoire en vigueur.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.
Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).
- 7.3 Utilisations finales particulières** Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

US OSHA Non établie

ACGIH

Azide de sodium
CAS N° 26628-22-8 0.29 mg/m³ Valeur plafond (en azoture de sodium); 0.11 ppm Valeur plafond (en vapeur d'acide azothydrique)

DFG MAK

Azide de sodium
CAS N° 26628-22-8 0.4 mg/m³ Pic (fraction inhalable); 0.2 mg/m³ TWA MAK (fraction inhalable)

Irlande

Azide de sodium
CAS N° 26628-22-8 0.1 mg/m³ TWA; 0.3 mg/m³ STEL; Risque d'absorption cutanée

IOELVs

Azide de sodium
CAS N° 26628-22-8 Possibilité d'absorption significative à travers la peau; 0.3 mg/m³ STEL; 0.1 mg/m³ TWA

NIOSH

Non établie

Japon

Non établie

Suède (AFS 2015:7 et amendements)

Azide de sodium
CAS N° 26628-22-8 0.1 mg/m³ Valeur d'exposition; 0.3 mg/m³ Limite obligatoire d'exposition de courte durée

8.2 Contrôles de l'exposition

Systèmes d'évacuation

Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.

Protection des yeux

Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection.

Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.

Protection de la peau

Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.

Protection respiratoire

Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	1.45
Couleur	Brun	Solubilité	
Transparence	Clair avec un précipité marron	Eau	Miscible
Odeur	inodore	Organique	Non déterminé(e)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: A29161 Version AH

Date de révision année/mois/jour 2019/10/15

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/09/29

Section 9 Propriétés physiques et chimiques (Suite)

pH	Non déterminé(e)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	Température d'auto-inflammation	Non applicable
Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable
Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		
9.2 Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.		

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	L'azide de sodium forme des composés explosifs avec les métaux lourds. Les contacts répétés de faible concentration d'azide avec du plomb et du cuivre, communément trouvés dans les tuyaux d'évacuation, peuvent conduire à la formation de composés sensibles aux chocs.
10.4 Conditions à éviter	Eviter le contact avec les matériaux incompatibles. Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.
10.5 Matières incompatibles	Métaux et composés métalliques
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux	
Azide de sodium CAS N° 26628-22-8	DL50 par voie cutanée Lapin 20 mg/kg; DL50 par voie orale Rat 27 mg/kg

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: A29161 Version AH

Date de révision année/mois/jour 2019/10/15

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/09/29

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Source d'exposition primaire	Contact oculaire, ingestion, inhalation et contact cutané.
Toxicité aiguë	Non classé d'après les données disponibles.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésion oculaires graves/Irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Cancérogénicité	Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérigène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.
Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité	
Espèces d'eau douce	
Azide de sodium CAS N° 26628-22-8	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 0.8 mg/L; 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 0.7 mg/L; 96 h LC50 Pimephales promelas: 5.46 mg/L [flux continu]
Microtox	Aucune information disponible.
Daphnie	Aucune information disponible.
Algue d'eau douce	Aucune information disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité	Non déterminé pour ce produit.
12.3 Bioaccumulation	Non déterminé pour ce produit.
12.4 Mobilité dans le sol	Non déterminé pour ce produit.

Section 12 Informations écologiques (Suite)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ce produit contient une quantité de substance dangereuse pour l'environnement inférieure à la valeur seuil. Se référer à la section 3 pour des informations sur les ingrédients. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits

Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

L'azoture de sodium, utilisé comme agent de conservation, peut réagir avec le métal des canalisations et former des composés explosifs. Voir le NIOSH Bulletin: Explosive Azide Hazards (8/16/76) (Bulletin de l'Institut national pour la santé et la sécurité au travail: Les dangers d'explosion des azotures (16/08/1976)).

Pour éviter l'accumulation potentielle des composés d'azoture, rincer les tuyaux d'évacuation à l'eau après l'élimination de réactifs non dilués. L'élimination de l'azoture de sodium doit se faire conformément aux réglementations locales en vigueur.

13.2 Informations complémentaires Catalogue européen des déchets 18 01 07 proposé : produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS N° 26628-22-8

Azide de sodium

1.0% concentration de minimis

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act) (Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

CAS N° 26628-22-8

Azide de sodium

California Proposition 65

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS N° 26628-22-8

Azide de sodium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 26628-22-8

Azide de sodium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 26628-22-8

Azide de sodium

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Aucun ingrédient listé.

Canada

Ce produit n'est pas conforme aux critères de la WHMIS établis pour les substances dangereuses.

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

Section 16 Autres Informations

Évaluation de la sécurité Beckman Coulter	Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 1	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
--	--	---

Révisions

Section 10 mise à jour.
 Section 11 mise à jour.
 Section 14 mise à jour.
 Section 15 mise à jour.
 Section 16 mise à jour.

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2019/10/15
 Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/09/29
 ID document: A29161
 Version: AH

Description des classes de danger et des mentions de danger de la section 3

Aquatic Acute 1 — Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1
 Acute Tox. Oral 2 — Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 2
 Aquatic Longterm 1 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 1
 H300 - Mortel en cas d'ingestion.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)
 ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée
 CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)
 CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)
 DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)
 GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)
 HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

Section 16 Autres Informations (Suite)

IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA DGR — Règlementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses

ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)

IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)

NTP - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA -direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)

PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).

UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)

US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)

WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)

vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)

LC50 - Lethal Concentration, 50 % (LC50 - concentration létale médiane, 50 %)

LD50 - Lethal Dose, 50 % (LD50 - dose létale médiane, 50 %)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.